

VOUS VOYEZ UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE, VOICI LES ÉTAPES À RÉALISER :

1. Identifier correctement l'espèce

- Livre d'identification, dépliants et fiches

2. Prendre des **coordonnées GPS** ou localiser l'emplacement sur une carte.

3. Prendre en note des **repères physiques** afin de retrouver facilement le site (p. ex : route, bâtiment, adresse)

4. Prendre plusieurs photos :

- De la colonie complète : vision d'ensemble
- Photos CLAIRES d'un plant (tige, fleur, feuille)

5. Colliger certaines informations sur la colonie : important pour bien cibler le type de traitement à réaliser :

- Nombre de plants (1 plant / 2 à 10 plants / 11 à 50 plants / 51 à 100 plants / 101 à 1000 plants / 1001 à 10 000 plants / Plus de 10 000 plants) ;
- Superficie de la colonie (en m2);
- Pourcentage de recouvrement (0% - Absence / moins de 5% / 5 à 25% / 25 à 50% / 50 à 75% / 75 à 100%);
- Type de milieu (Fossé / Bande riveraine / Milieu urbain, Bâtiment / Milieu ouvert, Terrain vague, Friche / Milieu forestier, sous-bois / Milieu agricole / Milieu humide, MH potentiel / Résidence / Autre) ;
- Propriétaire

6. Faire la mention à l'OBV de la zone



environnement@obv.nordestbsl.org



projets@obvfleuvestjean.com



communications@obakir.qc.ca



direction@matapediarestigouche.org

AFIN DE VOUS AIDER DANS LA LUTTE, RÉFÉREZ-VOUS AUX SCHÉMAS
C'EST LA RESPONSABILITÉ DE TOUS DE LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES

